

## ACEF – Réunion du vendredi 24 février 2023 – 9h30 à 10h40

### Points essentiels à retenir :

1°) Validation du Bureau concernant les subventions sollicitées des partenaires :

- 3 500 € - Association sportive de la Police aux frontières (94)
- 3 000 € - Amicale de la section de recherches des transports aériens (CDG)  
(Aide financière partagée avec la CASDEN qui finance également 3 000 €)
- 2 900 € - Entente sportive et culturelle du 36, quai
- 5 000 € - NADJASTREAM « Festival les nuits des Arènes » les 16-17 juin 2023 à Paris
- 1 000 € - Comité départemental omnisports des Policiers du Val d'Oise
- 4 800 € - Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (Course du cœur)
- 5 000 € - Les Sentinelles (Forces sécurité : gendarmerie, police)
- 3 500 € - GHU Paris Psychiatre (site Hôpital Saint-Antoine – neuro-sciences)  
Regroupement Maison Blanche et Pessay-Vaucluse – 1<sup>er</sup> soutien pour un projet de week-end à la mer pour des adolescents – Financement et convention
  
- Convention de partenariat avec l'Amicale des agents du Groupement formation (95)  
« Pompiers SDIS »
- Convention de partenariat avec APH Sorbonne Université – Groupement des Hôpitaux : Pitié-Salpêtrière, Trousseau, Rothschild, Saint-Antoine, Foix et annexes...

Il est demandé aux administrateurs de valider (POUR/CONTRE/ABSENTION) sur le site ACEF

2°) Rencontre le jeudi 23 février en présence de Marc, Pascal, Emmanuel Reynier et Sandrine Caccamo avec Madame Bellanger, Directrice du développement à la Banque Populaire. Les points évoqués ont été les suivants :

- Fonctionnement (ACEF/BANQUE/FNAS)
- Les attentes en termes d'évolution sur la partie bancaire pour les adhérents
- Réduction des frais pour les partenaires (solidarité)
- Les actions pour attirer les nouveaux adhérents
- Avantages financiers pour les futurs adhérents
- Renforcement de l'équipe de conquêtes au sein de la banque
- Offres multi-avantages
- Les attractivités possibles en avantages bancaires pour les adhérents de l'ACEF (Service public)

Points positifs et encourageants pour une ACEF + FORTE et une BANQUE + FORTE

3°) Validation d'un versement mensuel à hauteur de 500,00 € pour les prestations et frais engagés par Aïda afin de proposer à l'ACEF diverses offres avantageuses pour ses adhérents.